

Motion relative à l'attente de réponses concrètes pour pallier aux difficultés affectant le revenu des agriculteurs lozériens

La Chambre d'Agriculture de la Lozère, réunie en Session le 6 octobre 2015 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

CONSIDERANT

- La crise de l'agriculture française alimentée par :
 - Un engorgement du marché européen lié à l'embargo russe, à la sortie anticipée des quotas laitiers et au ralentissement de la demande chinoise,
 - Des prix qui ne couvrent pas les coûts de production dans la plupart des filières, dans un contexte de volatilité élevé avec des charges sur la main d'œuvre et des normes supérieures à celles de nos concurrents européens,
 - Des procédures administratives trop complexes et trop longues,
 - Des revenus insuffisants, se traduisant par des trésoreries exsangues et des éleveurs en détresse,
 - Une répartition déséquilibrée de la valeur ajoutée dans la chaîne alimentaire,
 - Une consommation de viande en baisse structurelle
- Les effets de la sécheresse que connaît le département cette année,
- Les conséquences importantes des attaques de loup en Lozère,
- Les pertes fourragères engendrées par le campagnol et rat taupier,
- Les dégâts importants liés à la surpopulation de sangliers sur certains territoires,
- L'épidémie de la FCO qui déstabilise le marché,
- Les baisses de revenu agricole issues du cumul de ces événements concomitants,

EXIGE

- De finaliser rapidement le dossier calamité sécheresse sur tout le département pour que toute la Lozère soit reconnue à un taux de perte permettant l'accès aux indemnités et dégrèvements prévus,
- D'activer immédiatement toutes les mesures du plan de soutien d'urgence aux exploitations d'élevage (FAC, année blanche, ...),
- De mettre en œuvre et autoriser tous les dispositifs nécessaires pour que le loup ne soit plus présent en liberté en Lozère puisque c'est incompatible avec l'élevage pastoral,
- De permettre une lutte efficace contre la prolifération du campagnol et du rat taupier, dont la lutte chimique toute l'année,
- De mettre en place une gestion efficace des populations de sangliers sur tous les territoires impactés,
- Un véritable engagement d'urgence des pouvoirs publics pour favoriser la consommation locale des produits de Lozère (RHD, ...),
- Le rétablissement des échanges commerciaux stoppés par la FCO et l'attribution des doses de vaccin FCO nécessaires pour la Lozère,

DEMANDE

- Au Conseil Régional Languedoc-Roussillon et Conseil Départemental Lozère un financement spécifique pour les contrôles de performances et les appuis techniques élevage, comme en 2011, afin d'éviter un désinvestissement technique qui serait très pénalisant pour l'avenir.

Délibéré à Mende, le 6 octobre 2015,

La Présidente,
Christine VALENTIN

